

(Mis à jour pour la rentrée de Novembre 2020)

Rappel des mesures principales aux élèves et aux Personnels

Le maintien de la distanciation physique

La règle de la distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Le lavage des mains ou la désinfection au gel hydro/alcoolique :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou à défaut par un séchage à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire, ainsi que les sèche-mains électriques à air pulsé.

À défaut du lavage la désinfection avec une solution hydro/alcoolique est obligatoire.

Le lavage des mains ou désinfection au gel doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de matériels individuels ou collectifs doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public »

Le port du masque est donc obligatoire dans les bâtiments et à l'extérieur dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

- **C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation dans l'établissement (intérieur-extérieur) et dans un périmètre de 100 m à l'extérieur du lycée.**

La gestion du flux des personnes

La circulation des personnes dans le lycée et ses espaces obéit à la règle de distanciation physique d'1 mètre.

- **Les circulations dans l'établissement obéissent à de nouvelles règles pour limiter le brassage des élèves. Des sens de circulation sont mis en place pour limiter les croisements des élèves et des personnels.**
- **Les entrées et les sorties sont séparées dans les bâtiments et dans les salles de classe lorsque cela est possible.**
- **Les sens de circulation tels qu'indiqués à l'intérieur du lycée doivent être respectés par les élèves et les adultes.**

Dans les ateliers et pour les cours d'enseignement professionnel, les règles de circulation et d'accès aux différents espaces de travail s'effectuent en respectant les règles formulées en Annexes :

- **Annexe 1 : Fiche action Atelier Melec**
- **Annexe 2 : fiche action Atelier Bois**

Le nettoyage la désinfection des locaux

Un plan de nettoyage des locaux quotidien renforcé est mis en place.

Les tables sont désinfectées à l'aide d'un Spray Virucide à la fin d'un cours par les élèves et le bureau enseignant par le professeur si la salle accueille une autre classe ou un autre groupe dans la journée.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (Tables et tableau) est réalisé par les agents au moins une fois par jour.

Le nettoyage est réalisé en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection

Une attention particulière doit être portée aux endroits suivants :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...

Actions complémentaires :

- Les poubelles équipées de sacs seront vidées aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement. - Les équipements de nettoyage à usage unique seront éliminés dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Les sanitaires et les toilettes

Les toilettes seront approvisionnées en permanence en savon liquide, en essuie-mains à usage unique et en papier toilette. Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour.

Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera limité afin de respecter la distanciation physique.

- **Des urinoirs seront neutralisés pour être distants d'au moins 1 m.** Les sanitaires seront fréquemment aérés et le bon fonctionnement de la ventilation vérifié,
- **Le lavage des mains est nécessaire avant et après l'usage des WC,**
- Le nettoyage approfondi quotidien et la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées seront assurées,
- Les poubelles équipées de sacs seront vidées aussi souvent que nécessaire si ce n'est quotidiennement.

La ventilation des salles et des locaux

Les salles et autres locaux occupés sont aérés (au moins 15 minutes) le matin avant l'arrivée du personnel enseignant, pendant la journée le plus souvent possible : pauses, midi, et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Ne pas oublier de refermer les fenêtres en fin de journée.

Les récréations

Les récréations obéiront à des règles précises.

Des lieux spécifiques sont prévus pour accueillir les différentes classes pendant les pauses.

<i>Classes</i>	<i>Espace extérieur Météo Favorable</i>	<i>Espace intérieur Météo Défavorable</i>
3PM	Près Table bâtiment poudrière	HALL
2Pro B	Près Table Ping-pong	HALL
1 Pro B	Devant le CDI	Foyer
T Pro B	Devant le Garage	Bagagerie
2 Pro E	Devant la salle des professeurs	HALL
1 Pro E	Devant la salle C001	Foyer
T Pro E	Devant la salle C004	Bagagerie
2MF	Près de L'entrée EPS	HALL
TMF	Devant le foyer	Foyer
FCIL	Devant le plateau	Plateau
BTS	Devant salle BTS	Salle de cours
Greta Elec.	Près dalle en béton	Salle de cours
Greta Men.	Près espace rangement bois	Salle de cours

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières est de règle.

Les fumeurs seront autorisés à sortir fumer en dehors du périmètre de 100m autour de l'établissement et de l'école et en respectant une distanciation physique de + de 2 mètres.

La restauration scolaire

Le passage au self obéit à des règles précises.

Tous les utilisateurs du restaurant scolaire doivent se laver les mains avant de pénétrer dans la salle de restauration.

Les élèves ; quelle que soit leur classe et groupe d'appartenance, devront se conformer strictement **au planning de passage** établi par la vie scolaire.

Le port du masque est obligatoire pour circuler dans le self et au moment de la prise des plats et de la déserte des plateaux.

Une table ne peut accueillir que des élèves **d'une même classe** ou d'un même groupe.

Les élèves devront utiliser **leur propre gourde**. Les carafes à eau ne peuvent être utilisées et seront retirées des tables car elles sont manipulées par plusieurs élèves et ne peuvent être désinfectées entre chaque utilisation par les élèves.

Les gourdes pourront être alimentées au réfectoire pour le moment de la prise des repas, l'accès aux fontaines à eau restant accessible **avec obligation d'utiliser le matériel de désinfection situé à proximité des fontaines et après chaque utilisation.**

Par conséquent, tous les élèves et les personnels et quel que soit leur statut (Formation continue, Apprentis, Greta etc.) doivent se munir **d'une gourde** apportée de la maison.

L'internat

Afin de limiter au maximum le brassage entre élèves de classes différentes, l'internat sera soumis aux mêmes règles qui s'appliquent dans les salles de cours, les ateliers et les espaces réservés aux élèves pendant les pauses et récréations.

La limitation du brassage s'appliquera donc par classe, ce qui entrainera une modification du plan de chambre de l'internat. Le regroupement par classe dans les chambres s'appliquera à partir du lundi 9 Novembre 2020.

L'accès aux salles du RDC se fera pour les élèves selon un planning de passage indiquant les jours et les moments de la semaine où ils pourront s'y rendre. Les accès se feront de façon **alternée par chambres/classes**, et ce afin de limiter le brassage des élèves.

Un poste de désinfection contenant du gel Hydro-Alcoolique est mis en place dans chacun des espaces accessibles au RDC. Les surfaces manipulées par les élèves dans ces salles devront obligatoirement être désinfectées à l'aide du virucide et des serviettes en papier accessibles dans ces espaces.

L'internat (suite et fin)

En cas de non- respect des règles d'accès aux salles du RDC et de la désinfection du matériel collectif s'y trouvant, l'accès aux salles sera suspendu.

En dehors des moments d'accès autorisés aux salles du RDC, les élèves devront rester dans leur chambre. Il est interdit pour les élèves d'une chambre de se rendre dans les autres chambres occupées.

La règle est de limiter au maximum ses déplacements :

- **Rejoindre sa chambre**
- **Se rendre dans les salles du RDC uniquement en fonction du planning d'accès.**
- **Prendre sa douche et se rendre aux toilettes.**
- **Un planning de passage aux douches sera réalisé par les services de vie scolaire.**
- **Les élèves sont tenus de respecter ce planning.**

Protocole de désinfection des douches :

Désinfection des poignées de porte, de la commande de douche/mitigeur, et du receveur (bac) par pulvérisation de la solution virucide mise à disposition par le lycée.

- Temps d'attente de 10 minutes avant la prise de douche suivante.
- Une désinfection quotidienne des points de contact a lieu, ainsi que les bureaux et les tables des chambres.
- Le port du masque est obligatoire entre le moment d'arrivée dans l'internat et le moment du coucher. Tout déplacement doit se faire en portant le masque.

Les salles de classe

La salle de classe est aménagée de manière à respecter dans la mesure du possible la distanciation physique d'au moins 1 m :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation : **respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur** ;
- Éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
- Éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires ; **Privilégier l'usage du matériel individuel des élèves** ;
- Mettre en place une désinfection adaptée pour les matériels partagés par plusieurs élèves pendant le travail.

Avant l'entrée en classe Impératif : le professeur est présent avant l'arrivée des élèves à la 1ère heure de cours et après les pauses (afin d'éviter l'attente des élèves pour entrer en classe)

- **Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).**
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- **Ouvrir les portes.**
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.
- **Demander aux élèves de ne pas poser leur sac de classe sur la table et de le laisser au sol.**
- Limiter les déplacements dans la classe.
- Veiller à l'absence ou limiter l'échange d'objets personnels.
- **À la fin de chaque cours, Procéder avec les élèves à la désinfection des matériels utilisés, et celle des tables et chaises.** Un spray virucide et des serviettes en papier jetables sont disponibles dans chacune des salles.

Cette procédure est à appliquer systématiquement à la fin de chaque cours.

Les Ateliers

Se référer aux fiches actions en Annexes :

- Annexe 1 : Fiche action Atelier Melec
- Annexe 2 : fiche action Atelier Bois

Le CDI

- Annexe 3 :

Sorties du lycée

- **Les élèves qui souhaitent sortir du lycée (heure libre à l'EDT) peuvent le faire dans la limite d'une heure par jour et dans un rayon d'1km autour du lycée conformément à la réglementation du confinement en vigueur et avec une attestation dérogatoire de déplacement dûment remplie. Celle-ci devra être également signée des parents pour les élèves mineurs.**

Cas du mercredi après- midi pour les élèves internes :

- **Les élèves internes qui souhaitent sortir du lycée le mercredi après-midi, peuvent le faire **avec les mêmes limitations en temps et en distance indiquées dans le paragraphe précédent.****
- **Une attestation dérogatoire de déplacement dûment remplie est indispensable. Elle devra être signée des parents pour les élèves mineurs.**

En dehors de cette sortie d'une heure, les élèves internes devront être présents dans l'établissement et dans les lieux et activités qui leur seront indiqués avant mercredi 18 Novembre. (Pour rappel, le mercredi 11 novembre est un jour férié).

Activités sportives, culturelles, manuelles

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions suivantes :

Activités sportives :

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander dans la mesure du possible aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin ou leur demander de se changer dans le gymnase.
- Adapter les jeux de ballon, les sports collectifs.
- Adapter l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Activités culturelles, manuelles :

- Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves
- Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection des visites de musées virtuels, etc.).

Fiche Action Sanitaire COVID 19

« ATELIER BOIS »

Annexe1

En complément du protocole sanitaire Education Nationale du 2/11/2020

Rappel : le port du masque est obligatoire en toutes circonstances dans les ateliers

Aération Atelier Bois :

L'atelier devra être aéré via les portes de garage sectionnelles (ouvertures partielles) et les portes extérieures.

Circulation atelier Bois :

Les élèves d'une même classe devront rester sur leur zone établie. Compte tenu de la disposition des établis et des machines, les croisements d'élèves de classes différentes sont rendus possibles pour les usinages notamment. Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances.

Gestion du vestiaire :

L'utilisation du vestiaire se fait dans des conditions normales pour les élèves d'une même classe.

Activités de Préparation

Fonctionnement du magasin (petites fournitures au détail) : le professeur seul retire les petites fournitures en vrac dans le magasin et distribue individuellement à chaque élève. Les objets et articles isolés peuvent être retirés par les élèves.

Etabli, outillage de fabrication manuel et électroportatif individuel : Utiliser dans la mesure du possible la caisse d'outillage individuel appartenant à l'élève. Un établi est affecté à un élève pour la séance d'atelier.

⚠ Un nettoyage/désinfection de l'établi et des surfaces touchées sera fait par l'utilisateur avant et après utilisation.

Préparation de réalisation sur PC : (DAO, schéma, habilitation) Un poste de travail sera attribué individuellement à chaque élève sur toute la durée de l'activité.

⚠ Un nettoyage/désinfection des claviers, souris et des surfaces touchées sera fait par l'utilisateur avant et après utilisation.

Activités de Réalisation, Fabrication

Manutention collective d'objet ou matière d'œuvres lourds ou encombrants : un lavage de main devra être effectué entre chaque phase de manutention collective.

Machines-Outils : ⚠ Un nettoyage/désinfection du pupitre des poignées et des surfaces touchées sera fait par l'utilisateur avant et après la séance d'atelier.

Activités de pose, mise en œuvre :

Chantier de pose d'un ouvrage : elle se fera sur une zone définie pour un seul élève. Si la pose est collective, un lavage de main devra être effectué entre chaque phase de manutention collective.

Outillage de pose collectif (machine, escabeau, autres) : ⚠ idem machines-outils

Fiche Action Sanitaire COVID 19

« ATELIER ELECTRICITE »

Annexe 2

En complément du protocole sanitaire Education Nationale du 2/11/2020

Rappel : le port du masque est obligatoire en toutes circonstances dans les ateliers

Aération Atelier MELEC :

Les ateliers devront être aérés via les portes de garage sectionnelles (ouvertures partielles), les portes extérieures, les fenêtres.

Circulation atelier Electricité :

Un plan de circulation est mis en place avec fléchages de façon à limiter les croisements entre élèves.

Gestion du vestiaire :

L'utilisation du vestiaire se fait dans des conditions normales pour les élèves d'une même classe.

Activités de Préparation

Fonctionnement du magasin (petites fournitures au détail) : le professeur, seul, retire les petites fournitures en vrac dans le magasin et les distribue individuellement à chaque élève. Les objets et articles isolés peuvent être retirés par les élèves.

Préparation de réalisation sur PC : (DAO, schéma, habilitation) Un poste de travail sera attribué individuellement à chaque élève sur toute la durée de l'activité. Un nettoyage/désinfection des claviers, souris et des surfaces touchées sera fait par l'utilisateur avant et après l'utilisation.


Activités de Réalisation :

Un poste de travail individuel (croisillon, cellules 3D, support de grille) est affecté à un élève pour la séance d'atelier. L'élève doit utiliser sa caisse d'outillage individuel.

- **Un nettoyage/désinfection du poste** et des surfaces touchées sera fait par l'utilisateur avant ou après l'utilisation en fin de séance (plan de travail, armoires de confinement, pupitre).

Chantier :

Chantier de pose d'un ouvrage : (cellule 3D, maison connectée) Si la pose est collective, un lavage de main devra être effectué entre chaque phase de manutention collective.

Outillage de pose collectif (machine, escabeau, autres) :  Un nettoyage/désinfection des poignées et des surfaces touchées sera fait par l'utilisateur avant ou à la fin de la séance.

PROTOCOLE INFIRMERIE COVID-19

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), la personne ne doit pas se rendre au lycée, doit contacter un médecin et se faire tester.

Si les symptômes se révèlent sur le lieu de travail, informer Mme Brunet, le supérieur hiérarchique, quitter le lieu de travail et consulter un médecin et se faire tester.

Condition d'accueil :

- Afin de réguler les déplacements des élèves, ceux-ci devront se présenter à l'infirmerie sur RDV sauf en cas d'urgence.
- Les élève en feront la demande auprès des professeurs ou de la vie scolaire qui préviendront Mme Brunet par :
 - **Message Pronote**
 - **Mail** : celine.brunet@ac-renne.fr
 - **Téléphone** : 02 97 87 17 39 ou 06 58 86 07 85

Mme Brunet convoquera les élèves au plus vite.

Condition d'attente devant l'infirmerie :

Pas plus de deux personnes pourront attendre devant l'infirmerie dans l'espace prévu à cet effet (2 chaises mises à disposition).

Si les conditions météorologiques le permettent, l'attente peut se faire à l'extérieur.

Accueil infirmerie :

La porte du bureau restera ouverte quand Mme Brunet ne sera pas en entretien ou en communication téléphonique confidentielle.

Le lavage des mains est vivement conseillé avant d'entrer.

Prévenir l'infirmière si vous présentez les symptômes suivants :

Frissons, sensation de fièvre, courbatures, toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, perte de l'odorat, perte de goût, sensation de fatigue inexplicable, céphalées.

Afin que Mme Brunet puisse évaluer si la personne doit être isolée.

La chambre de repos ne sera utilisée qu'en cas de nécessité absolue car l'aération est très difficile.

L'infirmerie sera aérée après chaque passage.

PROTCOLE INFIRMERIE COVID-19 (suite)

L'entretien dans le bureau se fait au quotidien lors des jours de présence de Mme Brunet le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour la chambre de repos, Mme Brunet préviendra les agents si elle est utilisée.

Rôle des familles et des personnels avant l'arrivée au lycée

Prise de température quotidienne le matin au domicile.

En cas de symptômes évocateurs du Covid ou de fièvre à 37°8, vous ne devez pas venir au lycée et prendre un avis médical.

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), la personne ne doit pas se rendre au lycée, contacter un médecin, se faire tester. Si les symptômes se révèlent sur le lieu de travail, informer le supérieur hiérarchique, quitter le lieu de travail, consulter un médecin et se faire tester.

Gestion d'un cas Covid :

En présences de symptômes évocateurs Covid :

- Isoler immédiatement la personne
- Port d'un masque chirurgical par la personne porteuse de symptôme et celle qui la prend en charge.
- Respecter les gestes barrières.
- Retour au domicile dès que possible (par les responsables légaux si sujet mineur).
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et

Au moindre doute, appeler le SAMU 15.

- Déplacer toutes les personnes présentes dans la salle avec la personne symptomatique.
- Condamner la salle jusqu'à son nettoyage selon le protocole sanitaire.
- Après le départ de la personne, réaliser un nettoyage de la salle d'isolement selon le protocole sanitaire.

PROTOCOLE INFIRMERIE COVID-19 (suite)

Informations à donner au départ de la personne et à suivre par cette dernière:

- Éviter les contacts jusqu'à avis médical.
- Appeler son médecin traitant ou le médecin de la plateforme Covid-19
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et au moindre doute, appeler le SAMU 15.
- La personne ne pourra revenir au lycée qu'après un avis médical.
- Pour le retour au lycée, les familles doivent remplir une attestation sur l'honneur (modèle joint) que leur enfant doit remettre à la vie scolaire avant son retour en classe.

Sans avis médical et sans cette attestation, l'enfant ne sera accepté au lycée qu'après 7 jours d'isolement et en l'absence de fièvre.

Si le cas Covid est confirmé :

- Le lycée informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale **par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.** La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.**
- Des décisions de quatorzaines pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels ayant pu rentrer en contact avec la personne malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne malade dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui

PROTOCOLE INFIRMERIE COVID-19 (suite)

PROTOCOLE COVID-19 à suivre en cas d'absence de l'infirmière et notamment dans le cadre de l'internat et des nuitées :

- Isoler la personne dans une chambre vide et sinon dans l'une des salles du RDC avec port du masque.
- **En l'absence de signe de gravité**, le retour de l'élève sera organisé le lendemain par la vie scolaire en lien avec l'infirmerie.
- **En cas de signe de gravité** (ex. détresse respiratoire), **appeler le SAMU : composer le 15** (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 - **Se présenter, présenter en quelques mots la situation** (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
- **Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité** (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
- **Informez Le personnel de direction d'astreinte (Mme Jollé ou M. Radenne) en cas de signe de gravité ou en cas de doutes sur la situation.**
- **Informez les parents.**

CONDUITE A TENIR PORT DU MASQUE



1. Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
2. Prendre le masque par les lanières élastiques et les placer derrière vos oreilles.
3. Bien ajuster votre masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.
4. Eviter de toucher et de déplacer le masque. Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains.
5. Si besoin de boire ou de manger, changer de masque.
6. Se Laver les mains avant le retrait du masque.
7. Décrocher les lanières élastiques de vos oreilles pour enlever le masque sans toucher la partie avant.
8. Le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ou le stocker dans un sac plastique pour les masques lavables.
9. Se relaver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Les masques doivent être changés après 4 heures de port.

Protocole d'ouverture du CDI en vigueur à compter du 09 novembre 2020

1. Conditions d'utilisation du CDI :

1.1 Nettoyage : Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises doivent être effectués au minimum une fois par jour et systématiquement après chaque utilisation. Les postes informatiques également (clavier, écran, souris).

1.2 Capacité d'accueil : Le CDI est organisé de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables. Les postes informatiques ne pouvant être déplacés, un poste sur deux seulement pourra être utilisé afin de respecter les règles de distanciation. Leur utilisation restera exceptionnelle et justifiée pédagogiquement.

1.3 Accueil des élèves : l'accès au CDI ne se fait qu'après autorisation de la professeure-documentaliste. En cas d'absence, s'adresser aux collègues de la vie scolaire qui pourront éventuellement l'ouvrir si leur emploi du temps le leur permet.

Cet accueil se fait dans la limite d'un élève par table, en fonction des besoins pédagogiques et en limitant les passages dans une même journée d'élèves issus de groupes différents. Il n'y aura pas d'accueil lors des récréations ou de la pause méridienne afin de limiter les flux, sauf pour raison pédagogique.

RAPPEL : Il est interdit de patienter à plusieurs dans le couloir et l'escalier menant au CDI.

1.4 Ressources du CDI : les documents présents sur les rayonnages ne sont pas accessibles aux élèves.

En cas de besoin, il sera nécessaire d'en faire la demande à la professeure-documentaliste qui pourra exceptionnellement en autoriser la consultation ou le prêt.

Lors de leur retour, les documents seront déposés dans une caisse mise à disposition à l'entrée du CDI afin de procéder à leur désinfection par une mise en quarantaine respectant les délais définis en fonction des supports et stockés dans la salle contigüe au CDI. (Se reporter au protocole spécifique pour la décontamination des documents : <http://www.biblio-covid.fr/>)

2. Aménagement du lieu CDI :

Les règles sanitaires qui s'appliquent au CDI sont identiques à celles qui s'appliquent en classe :

- Un panneau d'affichage à l'entrée rappelle les consignes à suivre
- Le CDI est aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre : le mobilier sera disposé à cette fin et ne pourra être déplacé sans autorisation. Le mobilier supplémentaire sera mis de côté et signalé.
- Les déplacements dans le CDI sont limités au strict nécessaire,

- La porte d'entrée reste ouverte pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- L'aération du CDI se fait avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- Le lavage de mains est obligatoire : un distributeur de gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée du CDI si besoin.